

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux

le : Vingt Neuf Septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame WANIART Anne-Marie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2022

PRESENTS : MM MARTIN Agnès, VILLETTE Séverine, SILVE Didier, VARINOT Siriane, DIGNAC Elisabeth, MARCELLINO Anne-Marie, SIMONI Chantal, MURET Philippe, VOTA Serge, BERNE Hervé, BRUNET Sylvie, REYNAUD Patrice, FUCHS Caroline, CASCANT Mélanie, MARQUES Florian, AMSTER Anthony, PESCH Solène.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	18
votants	23

Certifié exécutoire

Préfecture

le : - 4 OCT. 2022

Publiée ou Affichée

le : - 5 OCT. 2022

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur MATTON François à Madame VARINOT Siriane,

Madame BEC Florence à Madame MARTIN Agnès,

Monsieur JERIBI Karim à Monsieur AMSTER Anthony,

Monsieur HERMELIN Grégory à Madame FUCHS Caroline,

Monsieur BRUNO Sébastien à Madame CASCANT Mélanie.

Secrétaire de séance : Madame VILLETTE Séverine.

N° 22/55	OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 21/53 CREANT UN EMPLOI DE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES
----------	--

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Le 30 septembre 2021, par délibération n° 21/53, un poste d'adjoint administratif à temps complet a été créé pour le service ressources humaines, et ouvert aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principale 1^{ère} classe.

Ce poste n'étant pas pourvu à ce jour et considérant qu'il convient, au vu de la charge de travail de la partie ressources humaine, de dissocier le service finance du service ressources humaines,

Madame le Maire propose de modifier la précédente délibération susnommée afin de créer un emploi de responsable RH à temps complet à compter du 01/01/2023, et ainsi recruter une personne possédant une bonne expérience dans ce domaine afin d'être opérationnelle dès son arrivée.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière administrative de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de catégorie B au grade de Rédacteur.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou le cas échéant par un contractuel de droit public.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concernés.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS n° 22/55 DU 29 SEPTEMBRE 2022 (SUITE)

Considérant le tableau des emplois,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la création de poste telle que présentée ci-dessus,
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget principal, chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en séance le 29 Septembre 2022
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

